



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 204, 205 et 206

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Lors de sa 35<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 21 novembre 2019, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait les règlements suivants :

- *Règlement n° 204 remplaçant la charte de Radisson;*
- *Règlement n° 205 remplaçant la charte de Valcanton;*
- *Règlement n° 206 remplaçant la charte de Villebois.*

Tout intéressé peut prendre connaissance des règlements précités entre 8 h et 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

Aline Bougie  
Assistante-greffière